

**Complément d'avis n°2021/01-10
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans
de l'Université du Mans à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Document complémentaire pour la levée de la réserve demandé dans l'**avis n°2021/01-10** concernant l'École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'Université du Mans, portant sur le règlement des études applicable dès la rentrée 2021, comprenant une révision de la clause de compensation des unités d'enseignements, de la durée de l'expérience internationale ainsi que des éléments généraux de prise en charge des situations de handicap dans le processus d'évaluation afin d'être en conformité avec R&O.

- Vu la note de synthèse établie par Didier Erasme, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 22 juin 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du règlement des études transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.



La Présidente,
Elisabeth Crépon